



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

**GRIPPE A (H1N1) :  
DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA LNR**

Paris, vendredi 28 août 2009

Le club du Castres Olympique a informé la Ligue Nationale de Rugby (LNR) de l'apparition, entre le lundi 24 août et le jeudi 27 août, de huit cas de grippe A(H1N1) au sein de son effectif professionnel, à savoir sept joueurs professionnels et un préparateur physique. Un cas de grippe est également apparu dans l'équipe ayant joué contre le club de Castres lors de la dernière journée de championnat.

La cellule de veille *ad hoc* Grippe A(H1N1) de la LNR composée du Dr Jean-Claude PEYRIN, Président de la Commission Médicale de la LNR, des Dr Yves WELKER et Dr Albert SOTTO experts en infectiologie auprès de la LNR et du Dr Max LAFARGUE, membre du bureau de la Commission Médicale de la LNR, a aussitôt examiné, à la lumière des éléments circonstanciés et objectifs présentés par le club du Castres Olympique, sa situation sanitaire.

A la lumière de cet examen, la cellule de veille a convenu de la nécessité de :

1. Stopper la « chaîne de contamination » de la grippe.
2. Fixer le point de départ de la « chaîne de contamination » au mercredi 26 août.
3. Isoler totalement l'ensemble des joueurs et du staff pendant 7 jours à compter du point de départ de la « chaîne de contamination », seul moyen de la stopper (cf. Protocole renforcé établi par les experts de la LNR), soit jusqu'au mardi 1<sup>er</sup> septembre compris.
4. Considérer, à partir du 7<sup>ème</sup> jour, la contamination comme stoppée (sous réserve d'examen de la situation du club à l'issue du 7<sup>ème</sup> jour). Les entraînements pourront alors reprendre.
5. Supprimer **tout regroupement des joueurs et du staff** du club de Castres Olympique **jusqu'au mardi 1er septembre compris**.

Le Comité Directeur de la LNR réuni en urgence ce matin a pris connaissance de cette situation et décidé de **reporter les rencontres des deux prochaines journées de championnat auxquelles participe le club du Castres Olympique**, à savoir :

- J3 (samedi 29 août à 16 heures) : Montauban/Castres,
- J4 (mercredi 2 septembre à 19h30) : Albi / Castres.

Les dates de report de ces deux matches seront fixées ultérieurement.

Les six autres rencontres de la troisième journée du TOP 14 Orange sont maintenues.

En conséquence de ce qui précède, le Comité Directeur décide également, en application de l'article 23 des statuts de la LNR, à l'unanimité :

- de confirmer la constitution d'une cellule de veille *ad hoc* Grippe A(H1N1) au sein la Commission Médicale de la LNR composée du Dr Jean-Claude PEYRIN, Président de la Commission Médicale de la LNR, des Dr Eric BONNET (CHU de Toulouse), Dr Albert SOTTO (CHU de Nîmes) et Dr Yves WELKER (CHI de Poissy Saint Germain-en-Laye), experts en infectiologie auprès de la LNR et de deux membres maximum du bureau de la Commission Médicale de la LNR et d'entériner les propositions et décisions prises par ladite cellule de veille. La cellule de veille est notamment chargée de suivre l'évolution épidémiologique de la grippe A(H1N1), d'établir, si nécessaire, des recommandations à destination des clubs, d'examiner, sur la base d'éléments objectifs, la situation sanitaire des clubs touchés par l'épidémie et de faire part de ses recommandations sur les mesures à prendre à l'égard des clubs touchés au comité de suivi de la grippe A(H1N1). Elle se réunira aussi souvent qu'elle le jugera utile ;

- la constitution d'un comité de suivi de la grippe A(H1N1) au sein du Comité du Directeur pour traiter, en temps réel, en liaison avec la cellule de veille, les incidences de l'évolution épidémiologique de la grippe A(H1N1) sur le déroulement des deux championnats de France professionnel. Ce comité de suivi est composé des membres du Comité Directeur de la LNR suivants : le Président de la LNR, M. Pierre-Yves REVOL, le Président de la Commission Médicale de la LNR, M. Jean-Claude PEYRIN, le Président de l'UCPR, M. Marcel MARTIN, le Président de Provale, M. Sylvain DEROEUX, le Président de Tech XV, M. Jean-Louis LUNEAU, un représentant de la FFR et une personnalité qualifiée, M. Laurent LUBRANO.

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle créée par la pandémie de grippe A(H1N1) et lorsque la situation sanitaire des clubs concernés l'exigera, le Comité Directeur délègue au comité de suivi de la grippe A(H1N1) le pouvoir de reporter les rencontres des compétitions professionnelles. Les clubs concernés ne pourront s'opposer à la décision ainsi prise.

En outre, le Comité Directeur recommande de :

- rappeler à l'ensemble des médecins des clubs du Rugby TOP 14 Orange et de Rugby PRO D2 de faire parvenir à la Commission médicale de la LNR toutes les données relatives à l'épidémie de Grippe A(H1N1) (fiche de signalement, traitements administrés, etc.) ;
- organiser, dans les plus brefs délais, une réunion téléphonique de sensibilisation avec l'ensemble des médecins du Rugby TOP 14 Orange et de Rugby PRO D2 ;
- pour l'ensemble des clubs du Rugby TOP 14 Orange et de Rugby PRO D2, se rapprocher d'un médecin référent, expérimenté, indépendant et extérieur au club, pour toutes les questions relatives à la grippe A(H1N1).